

Département de l'Essonne

Arrondissement de
Palaiseau

Canton d'ARPAJON

Commune de

BRUYERES LE CHATEL

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté – Egalité – Fraternité

COMPTE RENDU SUCCINCT DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} JUILLET 2015

L'an deux mil quinze le 1^{er} juillet à 20 h 00,
 Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 25 juin 2015, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M.Thierry ROUYER, Maire.

Etaient présents : Christophe ADEL-PATIENT (arrivé à 20h06), François ALLERMOZ, Martial BERTHENET, Jean-Louis CLOU, Jean DORET, Laurent FOURMOND, Jeannine GATIN, Arnaud GIRARD, Huguette GIRARD, Sophie HUBERT-TIPHANGNE, Fabrice MARION, Arnaud MONTESINO, Annie-France NORMAND, Amélia PEREIRA, Joël PEROT, Valérie PIQUE, Didier PREHU, Annie RANNOU, Thierry ROUYER. Formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Isabelle BARAVIAN par Mme HUBERT-TIPHANGNE, Christophe PINET par M.PREHU.

Absentes excusées : Laurence LE BIDRE, Virginie MARTINS-MELO.

M.FOURMOND accepte les fonctions de Secrétaire de séance.

INFORMATIONS DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DES DÉCISIONS

Décisions prises par le maire en vertu de la délibération n° DCM2014/12 du 03/04/2014, portant délégations d'attributions du Conseil Municipal au maire en application de l'article L.2122-22 du CGCT :

Monsieur Le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions :

- Décision n° D2015/20 du 29/05/2015 : Contrat relatif au balayage des voies communales, avec la société SENET, pour 6 732,00 € TTC par an.
- Décision n° D2015/21 du 08/06/2015 : Convention avec la SARL Pr'Optim afin de réaliser une mission de conseil et d'accompagnement de la commune pour un montant HT de 43 950 €.
- Décision n° D2015/22 du 11/06/2015 : Contrat relatif à la maintenance des portes coulissantes de la mairie et de la porte basculante des Services Techniques, avec la société DORMA Services+, pour 570.13 € TTC par an.
- Décision n° D2015/23 du 17/06/2015 : Avenant n°1 à la convention relative au stage de cirque avec « l'école de cirque V.Fratellini ». Le stage se déroulera du 24 au 27/08, pour 28 enfants.
- Décision n° D2015/24 du 25/06/2015 : Convention avec le CIG de la Grande Couronne de la Région d'Ile-de-France, pour la mise à disposition d'un agent pour une mission de conseil en prévention des risques professionnels au tarif horaire de 57,50 €.

PERSONNEL

01 - N°DCM2015/57 Suppression d'un poste de Rédacteur Territorial

SUPPRIME un poste de Rédacteur Territorial à temps complet à compter du 01/07/2015.

Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

02 - N°DCM2015/58 Suppression d'un poste d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe

SUPPRIME un poste d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 01/07/2015.

Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

03 - N°DCM2015/59 Crédit d'un poste d'Attaché Principal

CRÉE un poste d'Attaché Principal à temps complet à compter du 01/07/2015.

Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

04 - N°DCM2015/60 Crédit d'un poste d'Adjoint d'Animation de 1^{ère} classe

CRÉE un poste d'Adjoint d'Animation de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 01/07/2015.

Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

05 - N°DCM2015/61 Mise à jour du tableau des effectifs

MET à jour le tableau des effectifs du personnel municipal ainsi qu'il suit au 01/07/2015 :

GRADES	Cat.	Effectif budgétaire	Effectif pourvu	Dont TNC	Observations
FILIERE ADMINISTRATIVE					
Attaché principal	A	1	1	0	
Attaché territorial	A	1	0	0	
Rédacteur Ppal 2 ^e cl.	B	1	1	0	
Rédacteur	B	1	1	0	
Adjoint adm Ppal 1 ^e cl.	C	1	1	0	
Adjoint adm. 1 ^e cl.	C	2	2	0	
Adjoint adm. 2 ^e cl.	C	5	4	0	
FILIERE TECHNIQUE					
Ingénieur	A	1	1	0	
Adjoint tech. Ppal 2 ^e cl.	C	1	1	0	
Adjoint tech.1 ^e cl.	C	1	0	0	
Adjoint tech.2 ^e cl.	C	14	9	0	3 emplois d'avenir
FILIERE SOCIALE					
Agent Terr.Spec.Ecol Mat	C	2	2	0	
FILIERE ANIMATION					
Animateur Ppal de 2 ^e cl.	B	1	1	0	
Adjoint d'animation 1e cl	C	1	0		
Adjoint d'animation 2e cl.	C	10	9	1	20h hebdo
FILIERE CULTURELLE					
Assistant de Conservat° Ppal de 2 ^e cl. du Patrimoine et des Biblio.	B	1	1	0	
TOTAL		44	34	1	

Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

URBANISME

06 - N°DCM2015/62 Gestion forestière confiée à l'Office National des Forêts conformément au régime forestier

APPROUVE le plan d'aménagement forestier élaboré par l'Office National des Forêts,
AUTORISE le Maire à confier la gestion forestière des parcelles listées ci-dessous à l'Office National des Forêts,

Parcelles	Nb m ² gérées par ONF	Adresse - Lieudit
A 688	765 825	Le Parc
A 160	176 840	Butte Graffard
A 76	35 387	Veau-Lézard
A 81	610	Veau-Lézard
A 83	800	La Garenne des Plantes
A 578	40 475	La Garenne des Plantes
A 125	4 315	La Poussinerie
A 126	19 060	La Poussinerie
Total	1 148 911	

DONNE au Maire pouvoir afin de signer le plan d'aménagement ainsi que tous les documents nécessaires à la bonne gestion des forêts communales,

DIT que les crédits nécessaires au paiement des frais de garderie seront inscrits au BP 2015 (article 611 – service 727). Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

07 - N°DCM2015/63 Demande de subvention auprès de l'Agence des Espaces Verts (AEV) de la Région Ile-de-France pour l'aménagement de la parcelle A 688 en vue de l'accueil du public

APPROUVE l'aménagement proposé par l'Office National des Forêts pour un montant HT de 57 900 €,

INSCRIT la dépense d'aménagement au budget d'investissement de la commune,

AUTORISE le Maire à solliciter la subvention au taux maximum auprès de l'Agence des Espaces Verts de la Région Ile-de-France, pour l'aménagement de la parcelle A 688, en vue de l'accueil du public,

S'ENGAGE à assurer la formation de ses personnels en charge de l'entretien selon les modalités de recevabilité de l'aide de l'AEV. Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

08 - N°DCM2015/64 Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour l'aménagement de la parcelle A 688, Espace Naturel Sensible, en vue de l'accueil du public

APPROUVE l'aménagement proposé par l'Office National des Forêts pour un montant HT de 57 900 €, AUTORISE le Maire à solliciter la subvention au taux maximum auprès du Conseil Départemental, pour l'aménagement de la parcelle A 688, Espace Naturel Sensible, en vue de l'accueil du public, INSCRIT la dépense d'aménagement au budget investissement de la commune.

Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

09 - N°DCM2015/65 Biens sans maître : incorporation dans le domaine privé communal des parcelles AC n°419, B n°899, AC n°519 et AC n°520

INCORPORE les parcelles cadastrées AC n°419, B n°899, AC n°519 et AC n°520 dans le domaine privé communal. Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

10 - N°DCM2015/66 Déclaration préalable : modification de clôture

AUTORISE le Maire à déposer une déclaration préalable afin de modifier la clôture du Complexe Sportif Sandrine Soubeyrand – C3S – situé au 48 rue de l'Église à Bruyères-le-Châtel et à établir tous les documents y afférents.

Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

11 - N°DCM2015/67 Avis sur le projet de Plan de prévention des risques d'inondations (PPRI) des cours d'eau de l'Orge et de la Sallemouille des départements de l'Essonne et des Yvelines

EMET un avis favorable sur le projet du Plan de Prévention des Risques d'Inondations des vallées de l'Orge et de la Sallemouille. Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

TRAVAUX

12 - N°DCM2015/68 Agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap). Dépôt de la demande d'approbation

APPROUVE le projet d'agenda d'accessibilité programmée. Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

FINANCES

13 - N°DCM2015/69 Taxe sur la consommation finale d'électricité : fixation du coefficient multiplicateur de la TCFE

FIXE le coefficient multiplicateur unique de la taxe sur la consommation finale d'électricité à 4 (quatre).

Adopté par 15 voix pour et 3 voix pour un coefficient à 2 (M.CLOU, M.MARION, Mme PEREIRA) et 3 voix pour un taux à 0 (M.BERTHENET, Mme GIRARD, M.MONTESINO) par un scrutin public.

14 - N°DCM2015/70 Subvention complémentaire à l'association «Les parents d'élèves indépendants»

ALLOUE à l'association «Les parents d'élèves indépendants» la somme de 150 €.

Adopté par 20 voix pour et 1 abstention (M.PREHU) par un scrutin public.

15 - N°DCM2015/71 Cession d'un bien et sortie d'inventaire (balayeuse)

APPROUVE la vente, au prix de 5 500 € (cinq mille cinq cents euro) de la balayeuse décrite ci-dessus ainsi que la sortie de l'inventaire. Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

16 - N°DCM2015/72 Fixation des redevances pour occupation du domaine public

FIXE les redevances à compter de Septembre 2015 : * pour le marché : 25 € par mois ou 200 € à l'année si présence de Septembre à début Juillet ; 15 € pour une présence occasionnelle, * commerçants stationnant une fois par semaine et ayant signés une convention d'occupation à l'année avec la commune : 720 €, * pour les marchands ambulants : 50 € par demi-journée. Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

17 - N°DCM2015/73 Avenant à la convention de souscription pour la restauration de tableaux classés monuments historiques, d'objets inscrits à l'Inventaire des monuments historiques et les travaux de l'Église St Didier

AUTORISE M.Le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention de souscription pour la restauration de tableaux classés monuments historiques, d'objets inscrits à l'Inventaire des monuments historiques et les travaux de l'Église St Didier avec la Fondation du Patrimoine. Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

VIE ASSOCIATIVE ANIMATION ET COMMUNICATION

18 - N°DCM2015/74 Convention d'occupation du Complexe Sportif Sandrine Soubeyrand (C3S) par l'« Association Sportive Bruyères Foot »

APPROUVE la convention à compter du 01/09/15 et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

19 - N°DCM2015/75 Commission Finances

INSTITUE une commission finances, composée de 6 membres, chargée d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ces membres,
DONNE l'autorisation pour ouvrir cette commission à des membres extérieurs, à titre consultatif, de manière temporaire ou permanente pour apporter des aides ponctuelles sur des sujets particuliers,
DESIGNE à la commission les membres suivants : M.ADEL-PATIENT, M.DORET, Mme MARTINS-MELO, Mme PEREIRA, Mme PIQUE, Mme GIRARD,
RAPPELLE que Monsieur Thierry ROUYER, Maire, est président de droit de cette commission.
Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

AFFAIRES DIVERSES

20 - N°DCM2015/76 Rapport d'Activité annuel 2014 du Syndicat Intercommunal d'AEP de la Région d'Angervilliers

APPROUVE le rapport d'activité du Syndicat Intercommunal d'AEP de la Région d'Angervilliers pour l'année 2014.
Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

21 - N°DCM2015/77 Motion de soutien au commissariat et aux forces de l'ordre exerçant sur le territoire de l'Arpajonnais

DEMANDE à Monsieur le Ministre de l'Intérieur d'accorder les moyens humains et matériels nécessaires au soutien de l'activité des forces de l'ordre exerçant sur le territoire de l'Arpajonnais. Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

QUESTIONS DIVERSES

Des questions diverses sur les points ci-dessous ont été abordées.

22 – Sucreries

23 – Pétition Cheptainville : zone de stockage de 50 tonnes de gaz

24 – Taxe des terrains non bâties

24 – Site du château

25 – Décision n° D2015/21

Extrait pour affichage, en Mairie,
Le 6 juillet 2015
Le Maire,

Thierry ROUYER